VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE SANTÉ NON PRÉVU À PRENDRE EN CHARGE RAPIDEMENT ?

SI CE N'EST PAS UNE URGENCE VITALE, DES SOLUTIONS EXISTENT EN DEHORS DES URGENCES

En Semaine de 8h à 19h

J'ai un médecin traitant :

- **J'appelle mon médecin traitant**. La majorité des médecins ont des créneaux pour des soins non programmés de leur patientèle.

Je n'ai pas de médecin traitant ou celui-ci n'est pas disponible :

- **J'appelle le 15 qui pourra m'orienter vers un médecin proposant des soins non programmés pour les patients sans médecin traitant**
- **Je me rends dans une pharmacie proposant de la téléconsultation**, le pharmacien évaluera si votre problème peut être pris en charge par un médecin en téléconsultation

Le soir, le week-end et les jours fériés

- **J'appelle le 15 :**

Le régulateur pourra me rediriger en fonction du problème soit :

 - Vers la maison médicale de garde (2 rue de l'hospice, 18100 Vierzon)
 - Vers les urgences

- **J'appelle SOS médecin**

Un soin non prévu à prendre en charge rapidement c'est quoi ?

Il s'agit d'un soin pouvant nécessiter d'une consultation médicale dans les 24 à 48h

Le renouvellement d'ordonnance ou les certificats médicaux ne relèvent pas de ce type de soins.



cpts Berry Vierzon Sologne

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Berry Vierzon Sologne